

# **SAINTE-BARBE**

## **Conseil municipal du 4 avril 2016 Finances et projets d'avenir à l'ordre du jour**

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Christian Perrin pour adopter le budget général et le budget annexe du lotissement « Derrière le Couvent ».

Concernant le budget annexe du lotissement, le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 656 475 euros et en matière d'investissement un déficit de 744 187 euros. Pour rappel, le budget annexe lotissement permet de retracer l'intégralité des dépenses et recettes de l'opération et d'en connaître le coût final. Le budget annexe sera clôturé dès lors que l'intégralité des terrains (il en reste un) aura été vendue.

Le budget général fait état d'un excédent de fonctionnement de 229 204 euros et en investissement un excédent de 15 465 euros. Le budget primitif s'établit en recettes et en dépenses de fonctionnement à 889 111 euros et en investissement à 973 952 euros. Ce budget reprend les excédents de 2015 en fonctionnement et en investissement.

Tous les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

Au chapitre des investissements, la commune prévoit la poursuite des aménagements de sécurité, des aménagements de trottoirs, l'amélioration de l'éclairage public, divers travaux de voirie, à Cheuby et Sainte-Barbe notamment.

Le conseil a décidé de la création d'un budget annexe pour le lotissement de Gras. Les travaux devraient débuter en mai. La commission travaux se réunira sur place pour évaluer les travaux d'élargissement de la rue de la Fontaine.

Sur proposition du maire, le conseil a délibéré pour que demande soit faite à la communauté de communes du Haut Chemin, en charge de l'assainissement, d'étendre la lagune de Cheuby, qui arrive à saturation. La commune souhaite en effet pouvoir autoriser de nouvelles constructions dans le village.

Le maire a informé le conseil municipal des démarches en cours en vue du remplacement d'un ouvrier communal.

Après que l'ordre du jour a été épuisé, les élus ont échangé sur l'intercommunalité et les compétences à développer au sein de la nouvelle structure née de la fusion, désormais actée, des communautés de communes du Haut Chemin et du Pays de Pange. Christian Perrin préconise sans tarder l'ouverture du débat au sein des intercommunalités concernées.